

En 2022, les prestations de protection sociale retrouvent, en France et en Europe, un niveau proche de celui de 2019, avant l'épidémie de Covid-19. Elles s'élèvent à 32,2 % du produit intérieur brut (PIB) en France soit, pour la septième année consécutive, le niveau le plus élevé de l'Union européenne à 27 (27,0 % en moyenne pour l'UE-27). Cela représente 849 milliards d'euros, soit 12 550 euros en moyenne par habitant.

Avec la sortie progressive de la crise liée au Covid-19, un certain nombre de mesures mises en place pour atténuer les conséquences sanitaires, économiques et sociales ont pris fin en 2022. Les dépenses dues à la vaccination et au dépistage se réduisent après un niveau singulièrement élevé en 2021. Par ailleurs, le rebond de l'activité économique se poursuit en 2022. Il se traduit notamment par le retour à la normale du marché de l'emploi et l'extinction des dispositifs de soutien à l'activité économique, en particulier du chômage partiel.

Toutefois, l'année 2022 est également marquée par une inflation particulièrement forte, tirée par les prix de l'énergie et des matières premières. En réaction, de nombreuses mesures exceptionnelles, notamment en faveur des plus modestes, ont été déployées en France et en Europe. Ces mesures nouvelles se sont ajoutées aux mécanismes existant d'indexation du montant des prestations sur les prix, contribuant à augmenter les dépenses.

Dans l'ensemble, les dépenses de prestation sociale continuent d'augmenter, bien que de façon moins marquée que les années précédentes : +1,7 % en France, +2,5 % en moyenne dans l'UE-27. Néanmoins, cette hausse reste inférieure à celle des prix, au sens de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), qui atteint +5,9 % pour la France et +9,2 % pour l'UE-27.

En parallèle, en France, les ressources de la protection sociale continuent d'augmenter fortement (+5,0 %) sous l'effet de la hausse des cotisations sociales et des impôts et taxes affectés induite par le rebond de l'activité économique et l'augmentation de l'inflation. Au total, le solde de la protection sociale redevient excédentaire (+11 milliards d'euros) pour la première fois depuis 2019.

### En 2022, les prestations sociales continuent de croître mais à un rythme inférieur à l'inflation

En 2020 et 2021, les **systèmes de protection sociale**<sup>1</sup> avaient joué un rôle majeur pour contenir les effets économiques et sociaux de la crise sanitaire **en France et en Europe**. De nombreux dispositifs exceptionnels, avaient été mis en place, entraînant une augmentation soutenue des montants dépensés pour la protection sociale en 2020 et 2021.

En 2022, les systèmes de protection sociale sont de nouveau sollicités en France et en Europe pour protéger les ménages les plus fragiles des effets de l'inflation. En effet, alors que les effets de la crise sanitaire s'estompent, la hausse des prix débutée fin 2021 s'accroît avec le conflit en Ukraine (fiche 02). Les pays de l'est de l'Europe, tributaires de la Russie pour leur approvisionnement en gaz,

sont durement touchés par cette flambée des prix. L'inflation atteint par exemple 17,2 % en Lettonie ou encore 19,4 % en Estonie<sup>2</sup>. La France est également touchée par la hausse des prix bien que celle-ci reste plus limitée : elle affiche le taux d'inflation le plus bas de l'Union européenne (5,9 % en 2022<sup>3</sup>).

Face à cette situation, les pays européens mettent en place des mécanismes variés pour limiter la perte de pouvoir d'achat des ménages. Ces différents dispositifs prennent le relais des dépenses exceptionnelles de lutte contre de l'épidémie de Covid-19 (campagne de vaccination, chômage partiel, etc.) qui, elles, reculent avec le reflux de l'épidémie et la reprise économique.

Au global, les dépenses de **prestations de protection sociale** continuent de croître en 2022, mais à un rythme moins élevé que les années précédentes. **En France**, les prestations de protection sociale

<sup>1</sup> Dans cet ouvrage, les mots en rouge sont définis dans le glossaire en annexe 4.

<sup>2</sup> Eurostat, évolution annuelle de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH).

<sup>3</sup> Au sens de l'IPCH qui permet une comparaison internationale. En France, l'indice des prix à la consommation (IPC) a augmenté de 5,2 % en 2022.



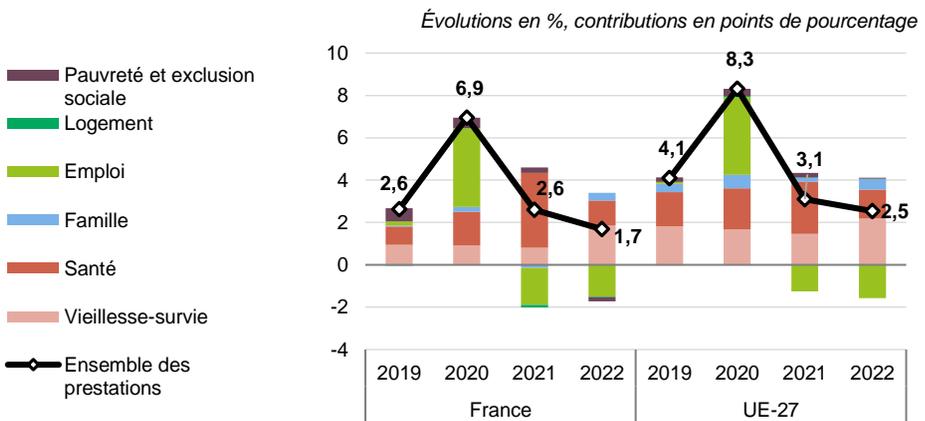
augmentent de 1,7 % en 2022 (après +2,6 % en 2021 et +6,9 % en 2020), tandis qu'en moyenne, dans les pays de l'Union européenne à 27 (UE-27), les prestations sont en hausse de 2,5 % en 2022 (contre +3,1 % en 2021 et +8,3 % en 2020) (graphique 1). En France, les prestations de la protection sociale atteignent 848,9 milliards d'euros en 2022 (tableau 1).

En 2022, les prestations de protection sociale augmentent à un rythme beaucoup moins soutenu que l'inflation en France et en Europe. La part des prestations sociales dans le produit intérieur brut

(PIB) baisse en 2022 et retrouve un niveau d'avant crise, après avoir atteint un maximum historique en 2020 au déclenchement de la crise sanitaire (graphique 2), avec 27,0 % du PIB dans l'UE-27 et 32,2 % en France.

Sur très longue période, la part des prestations de protection sociale dans le PIB en France a plus que doublé, passant de 14,4 % en 1959 à 31,0 % en 2009 (graphique 3). Cette part n'est pas redescendue en dessous de 30 % du PIB depuis lors.

**Graphique 1 Prestations de protection sociale en France et en Europe : évolution entre 2019 et 2022 et contributions des différents risques sociaux**



**Lecture >** En 2022, en France, le risque vieillesse-survie contribue pour 1,9 point à la croissance de l'ensemble des prestations de protection sociale, qui s'établit à 1,7 %. Dans l'UE-27, le risque vieillesse-survie contribue pour 2,2 points à la croissance de l'ensemble des prestations, qui s'établit à 2,5 %.

**Sources >** Eurostat, Sespros ; DREES, CPS.

**Tableau 1 Les prestations de protection sociale en France de 2019 à 2022**

Niveaux en milliards d'euros, évolutions en %

	Niveaux				Évolution 22/21	Structure 2022
	2019	2020	2021	2022		
<b>Santé</b>	<b>266,9</b>	<b>279,0</b>	<b>307,8</b>	<b>317,7</b>	<b>3,2</b>	<b>37,4</b>
Maladie	217,7	228,6	256,7	264,0	2,9	31,1
Invalidité	42,4	43,9	44,6	47,1	5,6	5,5
AT-MP	6,7	6,5	6,5	6,6	1,2	0,8
<b>Vieillesse-survie</b>	<b>346,6</b>	<b>353,5</b>	<b>360,1</b>	<b>375,6</b>	<b>4,3</b>	<b>44,2</b>
Vieillesse	307,3	314,3	320,6	335,1	4,5	39,5
Survie	39,3	39,3	39,5	40,5	2,5	4,8
<b>Famille</b>	<b>55,6</b>	<b>57,3</b>	<b>56,1</b>	<b>59,1</b>	<b>5,4</b>	<b>7,0</b>
<b>Emploi</b>	<b>46,2</b>	<b>74,4</b>	<b>60,3</b>	<b>47,8</b>	<b>-20,7</b>	<b>5,6</b>
Chômage	41,1	69,3	53,9	41,1	-23,9	4,8
Insertion et réinsertion professionnelle	5,1	5,1	6,4	6,8	5,9	0,8
<b>Logement</b>	<b>16,9</b>	<b>16,8</b>	<b>15,8</b>	<b>15,6</b>	<b>-1,8</b>	<b>1,8</b>
<b>Pauvreté et exclusion sociale</b>	<b>28,7</b>	<b>32,5</b>	<b>34,7</b>	<b>33,1</b>	<b>-4,5</b>	<b>3,9</b>
<b>Ensemble des prestations</b>	<b>760,9</b>	<b>813,7</b>	<b>834,8</b>	<b>848,9</b>	<b>1,7</b>	<b>100,0</b>

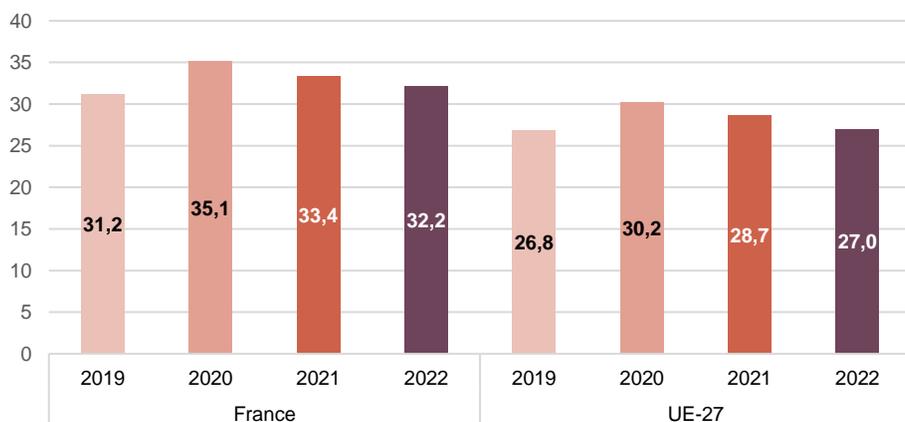
AT-MP : accidents du travail-maladies professionnelles.

**Lecture >** En 2022, les prestations relatives au risque vieillesse-survie s'élèvent à 375,6 milliards d'euros, en hausse de 4,3 % par rapport à 2021.

**Source >** DREES, CPS.

**Graphique 2** Part des prestations de protection sociale dans le PIB en France et en Europe entre 2019 et 2022

Parts en % du PIB

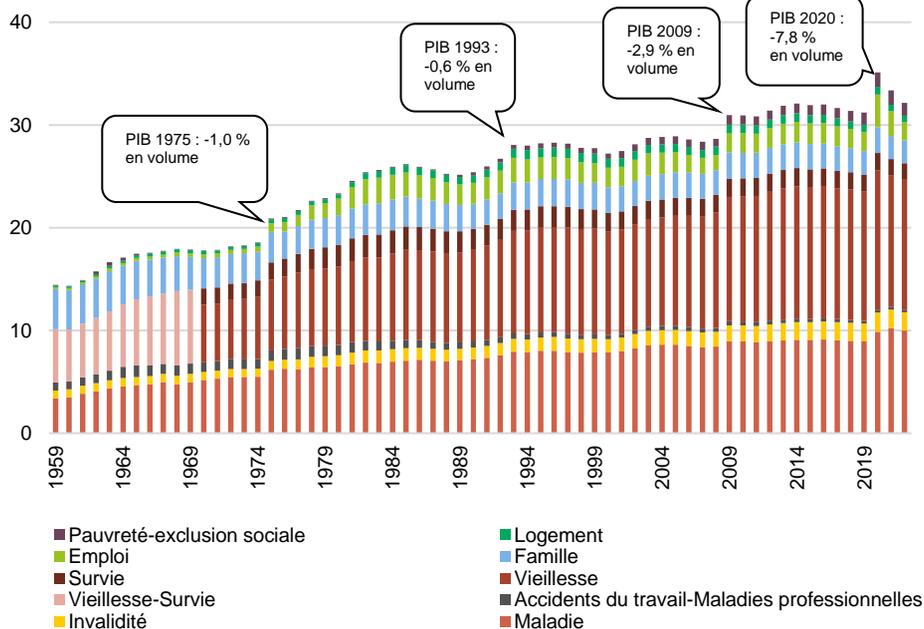


**Lecture** > En 2022, les prestations de protection sociale représentent 32,2 % du PIB en France et 27,0 % du PIB en moyenne dans l'Union européenne à 27.

**Sources** > Eurostat, Sespros ; DREES, CPS ; Insee, comptes nationaux.

**Graphique 3** Part des prestations sociales dans le PIB en France depuis 1959

Parts en % du PIB



**Note** > La distinction entre les risques vieillesse et survie n'est pas disponible avant 1970.

En 1975, 1993, 2009 et 2020, le PIB a fortement baissé en volume, entraînant une hausse marquée de la part des prestations sociales dans le PIB.

**Lecture** > En 2022, les prestations de protection sociale représentent 32,2 % du PIB. Parmi ces prestations, celles du risque maladie représentent 10,0 % du PIB.

**Sources** > DREES, CPS ; Insee, comptes nationaux.



## Les prestations du risque maladie ralentissent sous l'effet du recul des dépenses de lutte contre l'épidémie de Covid-19

**En France et en Europe**, les prestations du **risque maladie** continuent de croître en 2022, mais à un rythme plus modéré en lien avec le reflux de l'épidémie de Covid-19.

**En France**, les prestations du risque maladie, qui représentent près d'un tiers de l'ensemble des prestations, augmentent de 2,9 % en 2022 après +12,3 %. En 2021, le déploiement de la campagne de vaccination contre le Covid-19 et le rattrapage des dépenses en soins de ville permis par la levée des restrictions sanitaires avaient entraîné une très forte hausse des prestations du risque maladie. En 2022, l'augmentation des soins hospitaliers portés par les mesures de revalorisation salariale (notamment le Ségur de la santé) ainsi que celle de la consommation de médicaments, l'emportent sur la diminution des dépenses liées au Covid-19.

**En Europe**, les premières estimations (« *early estimates* ») disponibles pour 24 des 27 pays européens<sup>1</sup> suggèrent que les prestations pour le risque maladie ont continué à croître dans la plupart des pays européens en 2022, bien que cette croissance soit moins marquée que celle observée entre 2019 et 2022 (fiche 14). En 2022, les dépenses de prévention diminuent dans l'ensemble des pays européens, en lien avec la baisse du nombre de vaccins délivrés contre le Covid-19. Malgré cela, les dépenses du risque maladie continuent d'augmenter avec la reprise des soins courants post-crise sanitaire ainsi que l'inflation et la hausse des prix de l'énergie qui pèsent sur les charges fixes des hôpitaux.

En moyenne, ces augmentations s'établissent à 3,5 % en 2022 pour les pays de l'UE-27, à comparer à une augmentation annuelle moyenne de 5,7 % sur la période 2019-2022.

## Les prestations du risque emploi continuent de reculer fortement en 2022 sous l'effet de l'extinction des mesures exceptionnelles et de la reprise économique

Après un recours massif aux dispositifs d'activité partielle et de soutien aux entreprises en 2020, les dépenses du risque emploi avaient commencé de

baisser en 2021. L'année 2022 est marquée à nouveau par un net recul des **prestations du risque emploi en Europe**, à l'exception notable de Chypre et de la Bulgarie. Le niveau des dépenses pour ce risque chute de 25,2 % en moyenne dans les pays de l'UE-27 en 2022 (fiche 18). Toutefois, sur la période 2019-2022, les dépenses liées au risque emploi sont en moyenne croissantes dans l'UE-27 : +3,9 % par an. En part de PIB, elles retrouvent ainsi leur niveau d'avant crise : 1,2 % du PIB en 2022 comme en 2019. Cette évolution contraste avec la baisse de ces dépenses observée avant la crise sanitaire (-1,6 % par an entre 2010 et 2019).

**En France** les prestations du risque emploi baissent de nouveau fortement en 2022 (-20,7 % après -19,0 % en 2021) [fiche 09].

Cela s'explique en premier lieu par la baisse du nombre de bénéficiaires des allocations chômage (-12 % notamment pour les bénéficiaires de l'aide au retour à l'emploi) et de l'extinction du chômage partiel<sup>2</sup>, le contexte économique étant favorable à l'emploi en 2022 (le taux de chômage passe de 7,9 % en 2021 en moyenne annuelle à 7,3 % en 2022). L'entrée en vigueur, au dernier trimestre 2021, de la réforme de l'assurance chômage a également eu pour effet d'abaisser les montants moyens versés au titre de l'aide au retour à l'emploi (ARE) et a accentué la baisse du nombre de bénéficiaires, du fait d'un durcissement des conditions d'ouverture de droits au chômage<sup>3</sup>. En définitive, la part des prestations du risque emploi dans le PIB **en France** retourne à un niveau inférieur à son niveau d'avant crise (1,8 % du PIB en 2022 contre 1,9 % en 2019) [graphique 4].

## Les nouveaux dispositifs anti-inflation prennent le relais des mesures en faveur des plus modestes instaurées durant la crise sanitaire

Les prestations du **risque pauvreté et exclusion sociale** baissent de 4,5 % en 2022 **en France** (fiche 11). Cette diminution intervient malgré la mise en place d'aides exceptionnelles anti-inflation en faveur des ménages les plus modestes (prime exceptionnelle de rentrée et chèque énergie exceptionnel, « opération bois » et « opération fioul »). Elle s'explique par l'extinction de l'indemnité inflation<sup>4</sup> qui avait été mise en place en fin d'année 2021, ainsi que par la baisse du nombre de foyers bénéficiaires du RSA, sous l'effet de la reprise de l'activité qui mo-

droit à l'assurance chômage, contre 4 mois au cours des 28 derniers mois avant la réforme.

<sup>4</sup> Bien qu'une partie de l'indemnité inflation ait effectivement été versée en 2022, l'indemnité inflation a été entièrement comptabilisée en 2021, conformément au principe d'enregistrement en droits constatés. Elle est décrite plus en détail dans le Panorama *La protection sociale en France et en Europe en 2021*.

<sup>1</sup> Les « *early estimates* » pour la Grèce, la Roumanie et les Pays-Bas ne sont pas disponibles à ce jour.

<sup>2</sup> Le dispositif du chômage partiel a bénéficié à 0,3 million de bénéficiaires au maximum en 2022 (en moyenne au premier trimestre) contre 6,1 millions au maximum en 2020 (en moyenne au deuxième trimestre). Source : Si-Apart, DSN-ASP, DGEFP, Dares.

<sup>3</sup> Depuis la réforme, il est nécessaire d'avoir travaillé 6 mois au cours des 24 derniers mois pour ouvrir un

dère le recours à ce dispositif. La part des prestations du risque pauvreté-exclusion sociale dans le PIB (1,3 % du PIB) retrouve peu ou prou le niveau de 2019 (1,2 % du PIB).

**En Europe**, de nouvelles mesures, incluses ou non dans les comptes de la protection sociale, sont mises en place en 2022 pour aider les ménages les plus fragiles à faire face à l'inflation. Par exemple, en France, les prestations sociales comprennent le chèque énergie – versé sous condition de ressources – mais pas le bouclier tarifaire qui a limité la hausse des prix de l'énergie. En parallèle, la plupart des aides temporaires de soutien aux personnes fragilisées par la crise sanitaire, mises en place en 2020 et en 2021, tendent à se réduire (fiche 20).

Les dépenses pour le risque pauvreté et exclusion sociale augmentent ainsi dans la quasi-totalité des pays européens, en particulier dans les pays d'Europe de l'Est, très dépendants de la Russie pour leur approvisionnement en gaz, qui ont été particulièrement affectés par la hausse des prix de l'énergie et l'inflation. La hausse des dépenses de pauvreté et exclusion sociale atteint ainsi 25,4 % pour les nouveaux membres ayant rejoint l'UE après 2004 (**NM-13**) contre +0,2 % en moyenne dans les pays de l'Union européenne à 14 (**UE-14**). Pour ne citer qu'un exemple, l'Estonie comme la Lituanie ont mis en place le remboursement direct des frais d'électricité pour les ménages au-dessus d'un certain seuil de dépenses d'électricité. La croissance des dépenses pour ce risque est également particulièrement dynamique dans les pays d'Europe du Sud.

### Les dépenses des autres risques de la protection sociale augmentent en 2022 du fait de mesures d'indexation sur les prix

En réaction à la forte inflation, des mesures de revalorisation viennent soutenir, en 2022, le niveau des autres prestations sociales. **En France**, les **dépenses de prestations des risques vieillesse-survie et famille** augmentent fortement en 2022 (respectivement +4,3 % et +5,4 %) [fiche 07]. La revalorisation des pensions de retraite (+3,1 % en moyenne annuelle) explique l'essentiel de la hausse des prestations sociales du risque vieillesse-survie. S'agissant du risque famille, les revalorisations successives de l'ensemble des prestations familiales en avril et en juillet 2022, appliquées dans le cadre de la loi « Pouvoir d'achat » du 16 août 2022, ainsi que l'augmentation de 50 % du montant de l'ASF au 1<sup>er</sup> novembre 2022, contribuent à la hausse des prestations versées et compensent la baisse du nombre de bénéficiaires de ces prestations<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Entre 2021 et 2022, le nombre de bénéficiaires des allocations familiales est en légère baisse (-0,4 %), tandis que ceux du complément familial (-1,5 %) ou de l'allocation de rentrée scolaire (-1,6 %) baissent de ma-

**En Europe**, plusieurs pays ont revu à la hausse leurs dépenses pour un ou plusieurs de ces risques. Par exemple, les allocations de retraite ont fortement augmenté dans la plupart des pays ayant adopté un système d'indexation automatique des aides sur les prix ou sur les salaires (fiche 16). En Belgique, qui a connu une inflation de 10,3 % en 2022, des ajustements exceptionnels ont été réalisés en juin et en septembre de cette année, conduisant à une revalorisation significative des pensions du régime général des retraites (+10,1 % en 2022). Les dépenses du risque famille ont également augmenté dans tous les pays d'Europe sauf la Suède (+6,0 % en moyenne dans l'UE-27 en 2022) [fiche 17]. La croissance des dépenses pour ce risque est par ailleurs particulièrement soutenue en Italie (+36,7 %), où un programme d'allocation universelle pour enfants à charge a été instauré en 2022, dans l'objectif d'enrayer la chute de la natalité.

Les **prestations versées au titre du risque invalidité** augmentent également fortement en 2022 (+5,1 %) **en France**, notamment en lien avec les revalorisations exceptionnelles des prestations monétaires à destination des personnes handicapées. La croissance des prestations du risque invalidité est particulièrement notable pour les **pays d'Europe de l'Est** (+17,6 % pour les **NM-13** contre +4,0 % dans les pays de l'UE-14) [fiche 06]. En Bulgarie, la hausse exceptionnelle des dépenses – qui ont été multipliées par 3 en 2022 – résulte de l'adoption d'un plan d'action pour les personnes invalides et d'un programme national pour la mobilité des personnes handicapées.

Enfin, après une année 2020 marquée par une hausse des **prestations du risque logement** très supérieure à la moyenne des dix dernières années et un ralentissement des dépenses en 2021, l'évolution des prestations logement est beaucoup plus hétérogène entre **pays d'Europe** en 2022 (fiche 19). Les pays d'Europe du Nord-Ouest n'ont que peu augmenté leurs dépenses pour ce risque. À l'inverse, certains pays du sud et de l'est de l'Europe ont considérablement augmenté leurs dépenses, en réponse à l'inflation ou en étendant certaines prestations aux réfugiés ukrainiens.

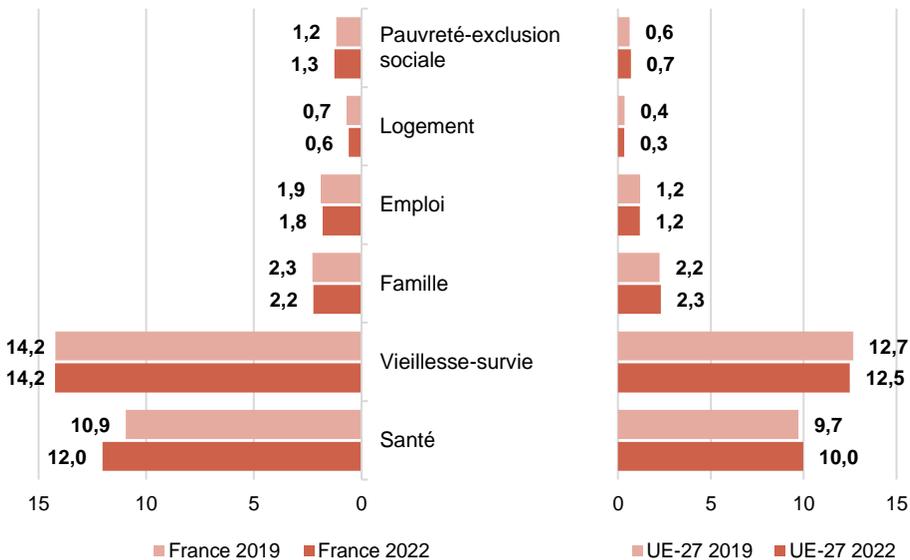
**En France**, les prestations du risque logement sont de nouveau en baisse en 2022 (-1,8 % après -5,7 % en 2021) en raison du repli du nombre de bénéficiaires de l'allocation de logement familiale (ALF), de l'aide personnalisée au logement (APL) et de l'allocation de logement sociale (ALS) [fiche 10].

nière plus marquée. En revanche, le nombre de bénéficiaires de l'allocation de soutien familial (2 milliards d'euros en 2022) augmente de 1,0 % en 2022. Source : CNAF et MSA.



#### Graphique 4 Part des prestations de protection sociale dans le PIB par risque en France et Europe entre 2019 et 2022

Parts en % du PIB



**Lecture** > En 2022, les prestations du risque santé représentent 12,0 % du PIB en France et 10,0 % en moyenne dans l'Union européenne à 27.

**Sources** > Eurostat, Sespros ; DREES, CPS ; Insee, comptes nationaux.

#### En France, sur l'année 2022, les prestations sociales s'élèvent à 12 550 euros par habitant

Au total, **en France**, le montant moyen de prestations sociales représente 12 550 euros par habitant<sup>1</sup> en 2022, après 12 350 euros en 2021 (graphique 5). Les prestations du risque vieillesse-survie restent la première composante avec, en moyenne, 5 550 euros par habitant en 2022 (soit 44 % du total).

La part des prestations versées au titre du risque emploi représente 7 % du total des prestations versées. Elle retrouve ainsi un niveau d'avant crise (7 % en 2019), après avoir atteint 9 % en 2020. Les prestations du risque emploi s'élèvent ainsi à 700 euros en moyenne par habitant en 2022.

<sup>1</sup> Cet indicateur rapporte les prestations versées globalement par le système de protection sociale français au nombre de personnes résidant en France au 1<sup>er</sup> janvier de l'année 2022, soit 67 843 000. Il ne tient pas compte des prestations versées à des non-résidents (par exemple à des retraités ayant cotisé en France mais résidant à l'étranger) ou, à l'inverse, des prestations versées par des systèmes de protection sociale étrangers à des personnes résidant en France (par

exemple, un retraité résidant en France et touchant une pension d'un autre pays).

Les prestations liées au risque santé s'élèvent, quant à elles, à 4 700 euros en moyenne par habitant, soit 37 % du total des prestations versées, comme en 2021. En France, les prestations de protection sociale sont en moyenne plus élevées que dans l'UE-27 (10 100 euros en parité de pouvoir d'achat [PPA]<sup>2</sup> par habitant en 2022), mais inférieures à d'autres pays tels que l'Autriche, l'Allemagne et le Danemark. C'est au Luxembourg que les dépenses par habitant sont les plus élevées d'Europe (20 030 euros PPA). La structure des prestations est par ailleurs identique en France et dans l'UE-27 : environ 80 % du total des prestations sont versées au titre des risques vieillesse-survie et santé.

Le montant moyen par habitant ne reflète pas les sommes effectivement perçues par les ménages. Celles-ci dépendent des caractéristiques

exemple, un retraité résidant en France et touchant une pension d'un autre pays).

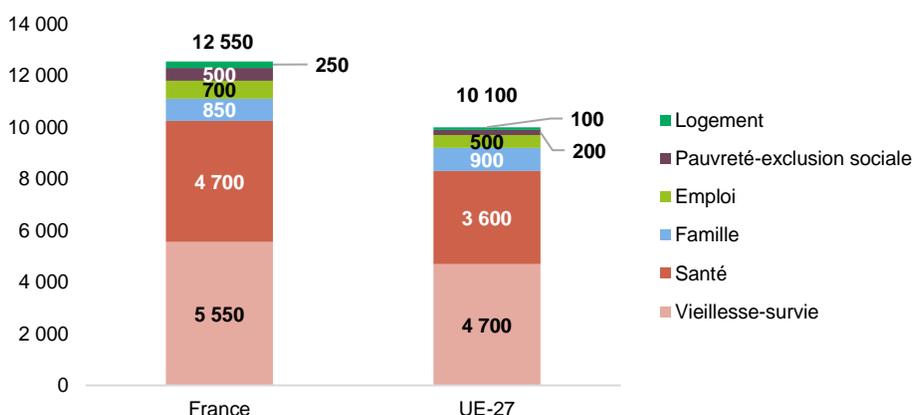
<sup>2</sup> Les PPA permettent de neutraliser les différences de prix propres à chaque pays et utilisent ici la France comme pays de référence, de telle sorte que chaque euro corresponde à un « euro français ». Elles proviennent des données d'Eurostat sur les indices de niveaux des prix, calculés sur la base de la dépense de consommation finale des ménages.

spécifiques de chaque ménage, notamment de sa composition familiale ou du statut d'activité de ses membres (actifs ou retraités), mais aussi de ses ressources. Ainsi, en France, les prestations contributives comme les pensions de retraite et invalidité, croissent avec le niveau de vie, de 290 euros par mois en moyenne pour les 10 % des ménages les plus modestes à 1 460 euros pour les 10 % les plus aisés. Inversement, les prestations

non contributives, telles que les prestations de solidarité, décroissent avec le niveau de vie, de 480 euros en moyenne par mois pour les 10 % des ménages ayant le niveau de vie le plus faible à 30 euros par mois en moyenne pour les 10 % les plus aisés (fiche 02).

### Graphique 5 Prestations sociales par risque en moyenne par habitant en France et en Europe pour l'année 2022

Montants moyens en euros et en parité de pouvoir d'achat pour l'UE-27 (base 1 = France)



**Lecture** > En 2022, en France, rapporté à l'ensemble de la population, le montant des prestations sociales s'élève à 12 550 euros en moyenne par habitant, dont 5 550 euros au titre du risque vieillesse-survie. Dans l'UE-27, le montant moyen de prestations sociales par habitant en parité de pouvoir d'achat (PPA) est de 10 100 euros, dont 4 700 euros versés par habitant en PPA au titre du risque vieillesse-survie (soit 46 % du total des prestations).

**Sources** > Eurostat, Sespros ; DREES, CPS ; Insee, bilan démographique 2022 ; Eurostat, estimations de population.

### En 2022, les ressources de la protection sociale restent très dynamiques

En 2022, les ressources de la protection sociale augmentent en France pour la deuxième année consécutive (+5,0 % en 2022 après +5,2 % en 2021) (graphique 6)<sup>1</sup>. Cette forte hausse provient à la fois des **cotisations sociales** (+5,8 % après +6,5 % en 2021) et des **impôts et taxes affectés** (Itaf) [+6,5 % en 2022 après +6,9 % en 2021] qui sont soutenus par la bonne santé du marché du travail ainsi que par la hausse des prix et des revenus (fiche 04).

Les cotisations sociales sont entraînées, en 2022, par la forte hausse de la masse salariale, que ce soit celle du secteur privé, en lien avec la reprise économique, ou celle du secteur public, en raison

des mesures du Ségur de la santé et de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique. Les cotisations sociales, principale source de financement de la protection sociale (54 % des ressources), atteignent ainsi 492,6 milliards d'euros.

La **contribution sociale généralisée** (CSG), principale composante des Itaf, augmente de 9,5 % en 2022. Elle est également tirée par la hausse des revenus d'activité, auxquelles s'ajoutent les recettes de la CSG assises sur les pensions de retraite et sur les revenus du patrimoine.

Deuxième composante des Itaf, les recettes de la **taxe sur la valeur ajoutée** (TVA) affectées au financement de la protection sociale augmentent de 5,9 %. Elles sont soutenues par le dynamisme de la

<sup>1</sup> Les données concernant les ressources de la protection sociale ne sont pas disponibles pour les autres pays européens pour l'année 2022.



consommation des ménages en volume (+2,1 % en 2022) combinée à la hausse des prix. Cette hausse est atténuée par la fin des mesures de financement exceptionnelles mises en place durant la crise sanitaire qui s'étaient traduites par un complément ponctuel de TVA affectée au financement de la protection sociale (compensation à la Sécurité sociale des dons de vaccins, financements européens du plan de relance).

En revanche, les **contributions publiques** baissent de nouveau en 2022 (-4,4 %), en lien avec la fin progressive des mesures exceptionnelles (notamment le dispositif du chômage partiel) financées par l'État durant la crise sanitaire.

### En France, le solde de la protection sociale redevient excédentaire en 2022

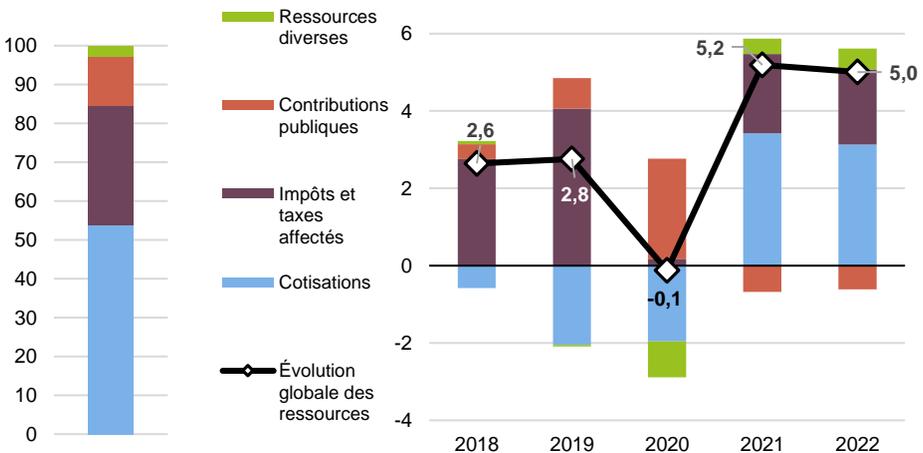
Avec 913 milliards d'euros en ressources et 902 milliards en emplois, le **solde de la protection sociale** redevient excédentaire en 2022 de 11 milliards d'euros (*tableau 2*), après deux années de déficit record (50 milliards d'euros en 2020 et 17 milliards d'euros en 2021). Ce redressement du solde de la protection sociale résulte d'une part de

la forte croissance des ressources pour la deuxième année consécutive (+5,0 % après +5,2 % en 2021), qui bénéficient de la reprise économique et des effets directs de l'inflation sur les recettes. Il provient d'autre part de la hausse limitée des dépenses de protection sociale, qui augmentent à un rythme moins élevé sur la même période (+1,7 % en 2022 après +1,2 % en 2021).

Ce solde des comptes de la protection sociale ne reflète néanmoins qu'une partie de l'effort consenti par les administrations publiques pour préserver la sécurité sanitaire, économique et sociale. Le cadre central des comptes nationaux fournit une vision globale de la situation des finances publiques : le déficit public s'améliore en 2022 sous l'effet de l'augmentation des prélèvements obligatoires. Après un déficit record de 208 milliards d'euros en 2020 et de 162 milliards d'euros en 2021, il s'établit à 127 milliards en 2022, soit 4,8 % du PIB. Malgré sa nette amélioration, le déficit public reste à un niveau bien supérieur à la période avant crise sanitaire (75 milliards d'euros en 2019) [*graphique 7*]. C'est aussi l'un des déficits les plus élevés de l'Union européenne, après l'Italie (-8 % du PIB), la Hongrie, la Roumanie et Malte. ■

## Graphique 6 Ressources de la protection sociale en France : structure 2022, évolutions entre 2018 et 2022 et contributions des différentes composantes

Parts et évolutions en %, contributions en points de pourcentage



**Note** > Les transferts internes aux régimes de protection sociale sont exclus des ressources.

**Lecture** > En 2022, les impôts et taxes affectés à la protection sociale représentent 31 % des ressources et contribuent pour 1,9 point à leur croissance, qui s'établit à 5,0 %. À l'inverse, les contributions publiques, qui représentent 13 % des ressources, contribuent négativement à l'évolution des ressources, pour 0,6 point.

**Source** > DREES, CPS.

**Tableau 2 Emplois, ressources et solde de la protection sociale en France**

Niveaux en milliards d'euros, évolutions en %

	Niveau 2022	Évolutions	
		22/21	22/19
<b>Emplois</b>	<b>902,3</b>	<b>1,7</b>	<b>10,8</b>
Prestations sociales	848,9	1,7	11,6
Emplois divers	53,5	2,8	0,4
<b>Ressources</b>	<b>913,3</b>	<b>5,0</b>	<b>10,3</b>
Cotisations	492,6	5,8	8,7
Impôts et taxes affectés	278,7	6,5	14,5
Contributions publiques	116,4	-4,4	9,9
Ressources diverses	25,6	22,4	0,9
<b>Solde</b>	<b>11,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**Note** > Les emplois et les ressources sont présentés ici hors transferts internes aux régimes de protection sociale.

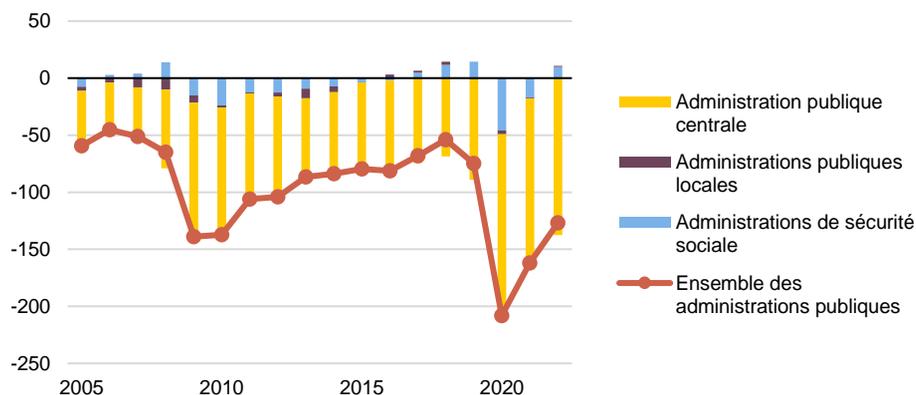
**Lecture** > En 2022, les prestations sociales s'élèvent à 848,9 milliards d'euros ; elles augmentent de 1,7 % en 2022 et de 10,8 % entre 2019 et 2022. Les cotisations sociales atteignent 492,6 milliards d'euros et sont en hausse de 5,8 % par rapport à 2021 et de 8,7 % par rapport à 2019. En 2022, Le solde de la protection sociale s'établit à 11,0 milliards d'euros.

**Champ** > Ensemble des régimes de la protection sociale.

**Source** > DREES, CPS.

**Graphique 7 Solde des administrations publiques (déficit public)**

En milliards d'euros



**Lecture** > En 2022, le déficit public atteint 127 milliards d'euros, dont 138 milliards d'euros pour l'administration publique centrale.

**Source** > Insee, comptes nationaux.

**Pour en savoir plus**

> **Arnaud, F., et al. (dir.)** (2023). *Les dépenses de santé en 2022 – Édition 2023*. Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES-Santé.